**Les documents de M. Giolitti. — M. Crispi gravement compromis. — Nombreux hommes politiques et journalistes mis à découvert.**

Paris, 17 décembre. — Les journaux italiens rapportent aujourd'hui le texte *in-extenso* des documents que M. Giolitti, alors président du conseil, n'avait pas cru devoir verser au procès Tanlongo.

Cette publication est édifiante. Il en ressort que l'affaire de la Banque romaine a une tout autre gravité que celle qu'on lui avait attribuée jusqu'ici. On comprend les efforts faits par M. Crispi pour provoquer l'avortement des révélations de M. Giolitti.

Les premières dépêches de Rome, évidemment dictées par la complaisance, ou imposées par la censure, tendaient à représenter comme insignifiants les documents communiqués. Mais aujourd'hui, la vérité s'est fait jour; l'affaire prend des proportions imprévues.

Ce n'est plus le Panama, c'est le Panama doublé de l'affaire des chantages : le parlement et la presse sont également compromis.

M. Giolitti qui savait, lui, à quoi s'en tenir, a jugé prudent de passer la frontière.

On s'explique à présent cette détermination qui semblait, au premier abord, excessive.

Le scandale est énorme; on ne sait où il s'arrêtera, ni quelle catastrophe politique il pourrait entraîner.

Pendant quinze ans peut-être, la banque romaine, qu'elle dirigeait, a été la vache à lait de tous les ministres.

Fonds secrets pour les élections, arrangements d'affaires personnelles, prêts de complaisance à des amis politiques ou autres, subventions aux journaux gouvernementaux, Tanlongo a dû tout accorder, victime d'une particulière dictature de la persuasion.

Voici encore quelques notes du dossier, qui ont leur explication dans un savoureux mémoire de Tanlongo à M. Giolitti.

Parmi les documents saisis le 8 février 1893, dans le coffre-fort de M. Lazzaroni, à la banque romaine citons :

Lettres diverses de publicistes : Attilio Luzzatto (*Tribuna*), Fabri (*Tribuna*), Chauvet (*Popolo romano*), et autres de moindre importance, demandant tous des escomptes ou des renouvellements de billets;

Lettre du commandeur Cautoni, directeur général du trésor—celle-ci semble-t-il, pour une affaire d'Etat — au gouverneur Tanlongo le prient de faire en sorte que ce même jour, le cours de la rente italienne montât à 90f. et pour cela d'effectuer les achats de titres nécessaires; la lettre se terminait par : « prière de détruire aussitôt lue. »

Les pièces mises sous séquestre par l'autorité judiciaire dans la perquisition opérée le 5 du même mois, concernant quantité d'hommes politiques et de journalistes.

Voici quelques sommaires de ce dossier qui porte le numéro 6 :

Micoli, ancien ministre, lettres diverses demandant de l'argent pour subventions à la presse; Marducci, correspondances variées relatives à son élection, qu'il recommande à l'appui de Tanlongo;

Arbib, l'ami de M. Crispi, rédacteur à la *Riforma*, puis à l'*Italia*, demande 8,000 francs.

Belcredi, journaliste, pour le *Momento*, demande 20,000 francs.

Fabri (*Tribuna*) demande pour divers journaux, 2.000 francs ;

Levi, publiciste, demande pour divers journaux, 25.000 francs ;

Mioglia (*Popolo romano*) demande de l'argent, sans préciser la somme. Une autre liasse contient un certain nombre de lettres des mêmes journalistes et de quelques autres, dont l'habile directeur du *Popolo romano*, Constanzo Chauvet, depuis condamné pour chantage.

Ces lettres sont des reçus d'argent prêté, ou des demandes de subsides, même avec menaces.

L'un des classiques du genre est un député nommé Elia, sur lequel le dossier donne cette note : « Elia, nombreuses lettres dans lesquelles il confesse son ignorance de la loi sur les banques qui doit venir en discussion, et où il demande des éclaircissements à Tanlongo, en lui promettant son énergique appui. Il finit par demander des sommes importantes. »

Mis en appétit, cet Elia revient traire la vache inépuisable; nous le retrouvons dans une autre liasse, avec cette mention : « Lettres du député Elia qui promet, sans détour, d'appuyer la loi, et termine en demandant des faveurs, pour lui et pour d'autres. »

Ces autres ont pu être légion, car en tête d'une liste figure la somme de 325.333 fr., avec cette brève et significative mention : « pour la loi sur les banques», chapitre de la Chambre évidemment.

Des parts de la presse, il ne vaut la peine que de citer les deux plus grosses :

*Popolo Romano*, Constanzo Chauvet 74.000 fr., et Levi Carlo toujours le même; représentant divers journaux, 210,020 fr.

Quand Tanlongo fut mis en prison, comme on sait, pour irrégularités de gestion devenues trop patentes, il employa son premier loisir à écrire à M. Giolitti le mémoire justificatif dont nous parlions tout à l'heure, document précieux, pour les explications qu'il donne sur les opérations secrètes auxquelles la banque romaine était forcée, document touchant par le ton de philosophie résignée.

Voici quelques passages caractéristiques du mécanisme des « emprunts » faits par tel ou tel des puissants du jour, à la banque romaine.

Nous laissons à Tanlongo son style inculte, presque populaire :

« En 1884, nouvelles élections, X... demande de nouveau des sommes qui arrivent à dépasser d'un peu le million, et ainsi avec le reste (achats faits pour soutenir les cours, etc...), se montent à environ deux millions et demi. »

Et on disait que quand serait faite la nouvelle loi sur les banques, tout s'arrangerait, puisque le gros de la dépense avait été pour soutenir la rente.

Cependant la loi sur les banques était toujours à la veille de venir à l'ordre du jour. Pour la rendre aussi favorable que possible aux intérêts de son institut et de ses actionnaires, le directeur Tanlongo chercha et trouva un homme.

Quant au plan de campagne de propagande, il était fixé depuis que l'ancien ministre, Spelle, lui avait lui-même dit comment il fallait éclairer l'opinion, disant que non seulement il fallait continuer la propagande dans le public, mais y intéresser aussi des personnes aptes à influer sur les honorables députés et sénateurs. (Sic.)

Tanlongo explique donc ses années de propagande en ces termes :

« La mission que je lui confiai en 1885 fut qu'il devait diriger une propagande bien nourrie, tant dans les divers journaux d'Italie que par des conversations persuasives, en divers endroits, en prenant les collaborateurs nécessaires, et à la Chambre, et, s'il était possible, au Sénat.

» Son travail fut profitable, mais en huit ans, de 1885 à 1892, il a coûté 3 millions, et bien des fois il m'a dit qu'il n'était pas seulement nécessaire de bien payer les collaborateurs et les journaux, si on voulait un travail solide, mais qu'il fallait aussi tenir compte des députés».

Voilà ce que faisait la banque *motu proprio*. Voici ce qu'on lui faisait faire :

« Au temps ou Noguera, le propagandiste en question, m'assistait, Crispi le fit mander plusieurs fois, pour faire donner aux frères Chiara, des sommes en traites, qui peu à peu s'élevèrent au point que, quand ils prirent la fuite, ils avaient pour 350 000 francs d'effets sur la Banque romaine.

» Il s'est trouvé qu'ils avaient été dans ces affaires des hommes de paille (Tanlongo dit : Tête de bois) et que ces valeurs étaient au profit de ceux qui les présentaient.

» Tandis que lui, Crispi, avait dit d'abord que c'étaient de grands propriétaires, et qu'il n'y avait rien à craindre après leur fuite, il disait qu'il n'avait jamais pu supposer qu'ils eussent monté à cette somme, tandis que chaque fois qu'ils demandaient, j'allais en référer et qu'on me répétait qu'il n'y avait pas de risques» (embrouillée la phrase !!!... mais que l'affaire est claire !)

Autre opération du genre politique courant : « L'honorable Grimaldi, ancien ministre, avait un petit effet, pour 15,000 fr. à la banque. Il a envoyé plusieurs fois demander qu'on le lui rendît, mais sans envoyer de signature à décharge, et puis pour les dernières élections, il a voulu 15,000 ou 20,000 fr. je ne sais plus au juste, et l'honorable Lacava, autre ancien ministre, pour le même objet, voulait 20,000 francs.

» Il y a de vieilles traites de Menotti Garibaldi pour 200,000 fr.: quelque instance qu'on ait faite, on n'en a jamais rien pu tirer.

» Aussi, Crispi a une traite de 55,000 fr. et une autre de 20,000 fr. souscrites peu de jours avant mon arrestation. Il en demandait 60000 : j'ai dû le limiter à cause de la restriction de la circulation.

» Mais outre lui, il a quelques petits billets de sa femme, qui faisait figurer comme cessionnaire un marchand d'étoffes israélite. »

Encore : une opération politique avec des ministres de la veille :

« » Pendant le ministère di Rudinì, je fus appelé par les honorables Zanardelli et Miceli, qui me prièrent de concourir à des journaux dont ils se servaient pour combattre ce ministère peu homogène.

» Je ne voulais rien savoir, mais comme il s'agissait de deux amis importants, deux anciens ministres, il m'a fallu finalement promettre le concours de la bande.

» Je crois avoir donné à Zanardelli en plusieurs fois, 20,000 francs, les derniers 5000 de ma poche, parce que la demande a été d'une grande insistance.

» A Miceli, je ne sais plus au juste si j'ai donné 10.000 ou 15.000 fr. Il a été fait couramment, par tous les présidents du conseil des ministres, plus ou moins de pression, pour que des sommes fussent données à des individus tant politiques qu'attachés à la presse et à d'autres, soit dans l'intérêt du gouvernement, soit pour soutenir le prestige du nom italien.

» Ce qui a porté les dépenses de toute nature et surtout pour une aussi importante affaire que le maintien des cours de la rente à des chiffres très considérables c'est qu'à part de petits remboursements par des individus isolés, il n'a pu être rien recouvré sur ces sommes, soit du gouvernement, soit de ceux qui avaient profité de la pression exercée par lui.

» Il en était de même d'autres opérations semblables, et aussi d'opérations très régulières, conformes aux pouvoirs du conseil de la Banque romaine, lorsque nous nous sommes trouvés en présence de la chute voulue et combinée de cet institut.

» Je pourrais faire de cela une histoire exacte, qui comporterait des volumes et qui s'intitulerait : *Infamie de quelques hommes politiques d'Italie*, mais j'en sais trop et j'éviterai de la faire pour le décorum de ma chère patrie et *hoc satis.* »

**Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des laines ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.**

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS

*Seance du lundi 17 décembre 1894*

*Présidence de M. de Mahy, vice-président*

La séance est ouverte à 2 heures.

### L'interpellation Chambige

Le crépe qui voile la tribune des orateurs et le bureau du président n'a pas été enlevé.

M. le Président. — J'ai reçu une demande d'interpellation de M. Chambige, sur le droit laissé au clergé, dans certaines communes, de vendre des terrains dans les cimetières publics.

M. Dupuy, président du Conseil. — Le gouvernement demande que cette interpellation soit jointe à la discussion du budget du ministère de l'intérieur. (Bruits à l'extrême gauche)

M. Chambige combat l'ajournement.

M. le Président. — Je mets aux voix la jonction de l'interpellation à la discussion du budget de l'intérieur, sous réserve que cet ajournement ne dépassera pas un mois.

Votants 513, majorité absolue 257, pour 357, contre 56.

L'interpellation est renvoyée.

### La convention franco-congolaise

La Chambre adopte une loi portant convention avec l'Etat indépendant du Congo.

### LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

M. Poincaré, ministre des finances. — J'ai l'honneur de déposer un projet de loi portant ouverture de deux douzièmes provisoires s'appliquant aux mois de janvier et février 1895.

### Pension à Mme veuve Burdeau

M. le Ministre des finances dépose ensuite un projet de loi tendant à attribuer une pension à la veuve de M. Burdeau, président de la Chambre.

M. Faberot. — Je demande la parole.

M. le Président. — Ces deux projets sont renvoyés à la commission du budget.

## L'élection du Président

M. Sarrien. — Je demande que l'élection du président ait lieu demain. Il est bon de ne pas se laisser produire des compétitions trop ardentes qui, pendant trop semaines, viendraient ajouter aux divisions regrettables du parti républicain, et une élection prompte ajouterait à la force morale des travaux de la Chambre. (Très bien à l'extrême gauche).

Sans méconnaître les qualités de notre président qui est au fauteuil (rires), il serait bon que nous ayons le plus tôt possible un président définitif. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'élection est fixée à mardi, à mains levées. Toute l'extrême gauche vote comme un seul homme. Au centre, de nombreuses mains se lèvent également.

### Les dépenses de la Chambre

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution portant fixation des dépenses de la Chambre des députés pour l'exercice 1895.

M. Groussier. — J'ai recherché dans le rapport quels étaient les appointements des petits employés de la Chambre et je les trouve absolument insuffisants. Le salaire n'est en rapport ni avec leur travail ni avec la cherté de la vie.

Il faudrait augmenter le salaire de ces employés ; il serait facile de faire dans le budget de la Chambre des économies suffisantes pour parer à cette augmentation de dépense.

M. de Bernis. — Les gros employés sont payés trop cher, la répartition des dépenses de la Chambre devrait être plus juste. Une économie à faire, ce serait de transformer la buvette gratuite en cantine. (Applaudissements au centre et à droite).

Les députés continueraient à verser la mensualité de 5 francs, et ce serait là une « obole » qui servirait. (Exclamations à l'extrême gauche).

M. le Président. — Vous ne pouvez vous servir d'une pareille expression à l'égard du personnel de la Chambre.

M. de Bernis. — Dans ce mot et dans ma pensée, il n'y a rien de blessant ; mais si vous préférez un autre système, vous pourriez prendre une somme égale sur les appointements du président de la Chambre. (Hilarité prolongée à droite).

M. de Mahy paraît peu satisfait de la boutade de M. de Bernis.

M. Lechevallier, rapporteur. — Il n'y a pas de gros traitements à la Chambre et si on veut adopter la proposition de M. Groussier, il faudra voter un crédit supplémentaire. En ce qui concerne la buvette, elle a donné en 1893 un excédent.

M. Bazille soutient la proposition, disant qu'il ne doute pas que la Chambre obtienne satisfaction de son bureau.

M. Georges Berry. — Je dépose la proposition suivante :

« La buvette de la Chambre est supprimée. Elle sera remplacée par une cantine payante. » (Appl. à droite et au centre).

M. le Président. — Je mets aux voix le renvoi de toutes les propositions au bureau.

### Le scrutin

Votants, 510: majorité absolue, 256: pour, 397; contre, 113.

Les propositions sont renvoyées au bureau.

M. Groussier. — Je dépose le projet de résolution suivante :

« La Chambre décide qu'elle ne votera son budget que lorsque le bureau aura statué sur les propositions présentées. »

M. le Président. — Je mets la proposition aux voix; mais je tiens à dire que le bureau ne saurait l'accepter.

*Cris à l'extrême gauche* : Pourquoi ?

M. le Président. — C'est une mise en demeure.

M. Jaurès. — Mais le bureau n'a pas été consulté.

M. le Président. — Je le prends, moi, sous ma responsabilité. (Applaudissements au centre et à droite )

M. Chauvière. — Sakalave !

La résolution est mise aux voix.

Voici les résultats du scrutin :

Votants, 491 ; majorité absolue, 246 ; pour, 57 ; contre 434.

La résolution est repoussée et le budget de la Chambre est adopté.

# LE BUDGET DE 1895

La Chambre reprend la discussion du budget de l'exercice 1895.

### L'imprimerie nationale

M. Guillemet. — Il y a danger à recourir à l'industrie privée pour certaines impressions comme celles relatives à la mobilisation. Le personnel de l'imprimerie nationale chôme souvent. Si l'utilité de l'imprimerie a sa raison d'être, il n'y a aucun motif de persister dans un système qui irait tout droit à sa suppression. (Applaudissements.)

M. Guérin, ministre de la justice. — Je crois que les reproches de M. Guillemet sont exagérés.

L'industrie privée a toujours protesté contre le monopole de l'imprimerie nationale.

Des protestations nombreuses ont été faites notamment par les chambres syndicales d'imprimeurs de Lyon et de Rouen. C'est à ce moment que M. Sarrien apporta quelques modifications au décret de 1823.

M. Paulin Méry signale quelques bizarreries qui se produisent à l'imprimerie nationale.

La discussion est close: l'ensemble est adopté.

### Proposition Paulin Méry

M. Jaurès. — Je voudrais que la Chambre discutât de suite la proposition de M. Paulin Méry tendant à réorganiser l'imprimerie nationale. Cette proposition demande la nomination d'une commission.

M. Guérin. — Je demande que la proposition soit renvoyée à la commission instituée au ministère de la justice.

M. Jaurès. — Cette commission a été instituée pour un objet contraire.

M. Maurice Lebon, rapporteur. — La commission dont a parlé M. le garde des sceaux offre toutes les garanties possibles.

M. Jaurès. — Je demande simplement ceci : si, depuis l'institution de cette commission, les travaux faits en dehors de l'imprimerie Nationale ont décru ou augmenté; si l'imprimerie n'a pas chômé.

M. le Garde des Sceaux. — Les ouvriers font, au contraire, fait quatorze mois de travail. (Rires bruyants.)

On vote sur la proposition Méry : cette proposition est repoussée.

### L'amendement Rouanet

## Les DÉCORÉS INDIGNES

M. Rouanet. — Je voudrais que la Chambre se prononçât une fois pour toutes sur la façon dont sont données les croix civiques, et sur l'indulgence dont la grande chancellerie fait preuve, dans certains cas. Bien entendu, je mets tout de suite en dehors les légionnaires militaires.

A cette heure, il y a dans les rangs de la Légion d'honneur des hommes qui affichent dans les couloirs des juges d'instruction et des cours d'assises, un ruban que portent nos industriels, nos artistes, qui font la grandeur de la France.

Comment tolérer une telle promiscuité avec des financiers véreux qui ruinent leur pays? (Longs applaudissements à droite, à l'extrême gauche et sur quelques bancs au centre.)

L'honneur, a-t-on dit, a des exigences supérieures au Code pénal. Le conseil de l'ordre a tout pouvoir pour prononcer les radiations, et cependant des hommes indignes conservent leur ruban. Le baron X..., financier bien connu, convaincu d'avoir fait des spéculations sans scrupules, garde la croix de la Légion d'honneur, alors qu'un colonel ruiné par lui a failli perdre la sienne, pour avoir rossé le dit baron dans la gare St-Lazare.

Ce même personnage a été cité en correctionnelle, et dans les considérants du jugement qui l'a acquitté, il est dit qu'il avait accompli des opérations sans scrupules.

Un autre qui a comparu aussi devant la justice continue à porter son ruban : je l'ai vu dans les couloirs de la Chambre.

Un troisième a été condamné, après avoir mis toute la Chambre en suspicion : par une puissance mystérieuse, il a été maintenu dans les rangs de la Légion.

M. Guérin, garde des sceaux. — Si vous faites allusion à Cornélius Herz, je vous dirai qu'il est rayé.

M. de Bernis. — Il s'agit de lui, c'est clair.

M. Richard. — Il s'agit de de Lesseps !

M. Guérin. — Il a été rayé aussi.

M. Rouanet. — Un autre est à Mazas. J'ai recherché à quel titre il avait été décoré ; c'est pour avoir dirigé l'émission des chemins de fer du Sud avec de Reinach celui du Panama.

Il appartient à la Chambre de dire au conseil de l'ordre qu'il doit pratiquer les radiations qui lui paraîtront nécessaires, et je dédose un amendement dans ce sens. (Applaudissements unanimes).

M. le Garde des sceaux. — M. Rouanet a voulu faire une manifestation. Il a reconnu que le gouvernement actuel n'avait encouru aucune responsabilité, et que les faits que l'orateur attaquait sont antérieurs à son arrivée aux affaires.

M. Rouanet reproche au conseil de n'avoir pas rayé les indignes. Il ne cite aucun nom : nous ne sommes pas ici pour deviner des rébus ; aussi j'avoue que je ne m'explique pas toutes les allusions ; mais je veux répondre sur deux noms qu'on a cités.

D'abord le gouvernement n'a aucune influence sur la Chancellerie ; pour Cornélius Herz, il a été radié; quant à l'autre, le jugement qui le condamnait a été cassé par la Cour de cassation.

On a eu d'autres égards pour celui qu'on appelait le grand Français. Ce qu'on a fait pour Ferdinand de Lesseps, tout garde des sceaux l'aurait fait.

Le fils Charles de Lesseps, a été rayé des cadres.

*Quant à M. Eiffel, son jugement a été communiqué à la chancellerie; la procédure suit son cours.*

M. P. Richard. — On n'a pas mis tant de temps pour procéder contre un ancien ministre de la guerre.

M. Rouanet. — J'ai du regret d'avoir entendu les paroles du ministre qui n'a rien répondu. La répression pour M. Eiffel aurait dû être d'autant plus prompte qu'on avait osé confondre devant le tribunal la fortune mal acquise d'un constructeur véreux avec la fortune de la France. (Appl. à gauche).

M. de Montfort. — Je signale l'abus qui est fait des « services exceptionnels ».

Mgr d'Hulst. — Il faut les supprimer.

M. de Montfort. — C'est un moyen radical, Monseigneur.

Je demande à la Chambre la nomination d'une commission pour examiner les titres de « services exceptionnels ».

M. le Garde des sceaux. — Le gouvernement ne peut accepter la proposition de M. Rouanet, car ce serait une motion de défiance. (Oh! oh ! au centre).

M. le Président. — Voici la proposition de M. Rouanet :

« La Chambre invite le gouvernement à rappeler au conseil de l'ordre l'application stricte du règlement de 1873, *relatif aux mesures disciplinaires.* »

L'agitation est très vive.

M. Dupuy n'assiste pas à la séance.

M. le Président. — Voici l'ordre du jour proposé par M. Néron :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement, pour faire appliquer les mesures en vigueur, passe à l'ordre du jour. » (Bruit et agitation de plus en plus vive.)

M. Poincaré, ministre des finances. (Oh, oh.) — Oui, je viens appuyer les déclarations de M. Guérin. Ceux qui considèrent que nous avons besoin de l'invitation de M. Rouanet voteront pour son ordre du jour.

M. Pourquery de Boisserin. — Le gouvernement est sans prestige et sans autorité. Les ministres actuellement sur ces bancs, n'ont pas voulu transmettre le dossier en 1893. Ils ont trouvé l'œuvre accomplie et ils disent aujourd'hui qu'ils ne peuvent rien faire.

M. le Président. — On va voter sur la proposition de M. Rouanet.

L'agitation est des plus vives pendant le scrutin. Un grand nombre de députés sont dans l'hémicycle et causent avec animation. Le scrutin donne lieu à un pointage.

A l'instant où le président annonce qu'il y a lieu à pointage, M. Dupuy fait son entrée et est immédiatement très entouré.

M. le Président. — Voici les résultats du pointage :

Votants, 473; majorité absolue : 237 : pour, 235 ; contre 239.

La Chambre n'adopte pas. (Mouvement prolongé).

M. Jaurès. — Il y a les voix des ministres. (M. Dupuy et les ministres entourent leurs bancs).

M. Bovier-Lapierre. — Une erreur matérielle s'est produite au moment du vote. Aux bancs auxquels j'ai l'honneur de me tenir, nous avions donné nos bulletins à M. Ceccaldi, il les a réunis ; on lui a dit que c'était trop tard.

M. le Président. — Nous allons voter sur l'ordre du jour de M. Néron.

Cet ordre du jour est adopté par 287 voix contre 110.

*Pendant le scrutin un certain nombre de députés vont féliciter le Président du conseil.*

On adopte ensuite les deux premiers articles du budget de la Légion d'honneur.

La séance est levée à 7 h. 15 et renvoyée à demain.

# SÉNAT

*Séance du lundi 17 décembre 1894*

Présidence de M. Challemel-Lacour, président

La séance est ouverte à 2 h.

### La succession de M. Jean Macé

Le sort désigne le département des Deux-Sèvres pour élire un sénateur en remplacement de M. Jean Macé, sénateur inamovible décédé.

### Les tarifs du P.-L.-M.

M. Durand-Savoyat pose une question au ministre des travaux publics concernant les nouveaux tarifs de la Cie P.-L.-M., relatifs aux transports des bestiaux.

M. Durand-Savoyat. — La Compagnie P.-L.-M., au lieu d'améliorer le système de transport par wagon complet, veut limiter à 10 le nombre des bœufs ; à 25, celui des veaux ; à 60, celui des moutons transportés ainsi et faire payer un tant pour cent pour chaque tête en plus.

Ce nouveau tarif est bien préjudiciable aux éleveurs, surtout pour les petits animaux. Je ne crois pas qu'il puisse être accepté et je demande au ministre des travaux publics de le repousser.

M. Barthou, ministre des travaux publics. — Le comité consultatif est saisi, et il a constitué une commission d'études de la question. Aucune décision ne sera prise avant son rapport.

### Le port du Havre

Le Sénat reprend la discussion relative aux travaux du port du Havre.

M. Buffet critique la manière dont sont établies les taxes de port établies par la commission et demande qu'on accepte celles qu'il a élaborées.

M. Barbey demande au Sénat de voter l'article 2, tel que le gouvernement le propose.

L'article est mis aux voix et adopté par 233 voix contre 40.

La séance est levée à cinq heures.

Séance, mardi, à deux heures et demie.

## Combat entre un lion et un taureau

Les *aficionados* madrilènes ont pu dimanche assister à un spectacle dont, certes ! ils garderont longtemps le souvenir. Il ne s'agissait de rien moins que d'un combat entre un lion de Sénégambie et un taureau de l'une des *ganaderias* les plus réputées de Castille.

Plusieurs jours avant cette représentation sensationnelle, de hautes affiches apposées à tous les coins de rues montraient l'animal de prédilection des Espagnols terrassé par le roi du désert. Ces dernières, froissés dans leurs préférences, avaient protesté contre ces dessins en les lacérant et avaient porté avec rage sur le taureau.

Flairant une affaire, les revendeurs de billets, qui constituent une solide association à Madrid, avaient accaparé toutes les places de l'immense *Plaza de Toros*, si bien qu'elles furent revendues jusqu'à vingt cinq fois leur prix habituel.

C'est devant 15.000 personnes que le superbe lion *Regardé* fit son apparition dans la vaste cage spécialement construite en vue du terrible duel qui allait avoir lieu.

Pendant qu'il contemplait l'assistance en rugissant, on disposait le *toril* portatif où était enfermé le taureau *Caminero*. Ce dernier se trouva bientôt en présence de son adversaire.

A ce moment, chose rare en Espagne, un silence de mort s'étendit sur toute la plaza. Tous les spectateurs, haletants, attendaient le premier choc. Soudain, après s'être une seconde mesurés du regard, les deux animaux fondent l'un sur l'autre. Le fauve cherche à enfoncer ses crocs dans le garrot du taureau, mais il reçoit un furieux coup de corne qui l'envoie rouler à trois pas. Il se relève sanglant, bondit sur son ennemi et lui plonge ses griffes dans le flanc; mais *Caminero* réussit à se débarrasser de son étreinte et le lance en l'air une seconde fois.

A trois reprises le lion se rue sur le taureau, à trois reprises il est enlevé et retombe pantelant sur le sol.

A partir de ce moment l'avantage appartient visiblement à *Caminero* à qui la foule fait une ovation délirante. Le lion subjugué se réfugie à l'extrémité de la cage, et, dans son affolement, s'efforce même de grimper aux barreaux. Plusieurs fois encore il est atteint par son redoutable adversaire.

Enfin, définitivement vaincu, le flanc ouvert, l'épaule déchirée, la mâchoire brisée, les côtes enfoncées, il est ramené dans sa cage sous les huées du public.

Quant au vainqueur, après un tour triomphal de l'arène, il rentre au *toril* sous une pluie d'éventails, de chapeaux, d'objets de toutes sortes, au milieu des cris d'allégresse et des trépignements d'enthousiasme.

Le pauvre *Regardé* est mort le lendemain dans sa cage *des coups qu'il avait reçus.*

Et allez maintenant dire aux Espagnols que c'est le lion, non le taureau, qui est le roi des animaux !

# NOUVELLES DU JOUR

### Le futur président de la Chambre

Paris, 17 décembre. — La plupart des groupes se sont réunis aujourd'hui pour se concerter en vue de l'élection à la présidence de la Chambre.

Le groupe socialiste a décidé de porter ses voix sur le nom du candidat dont l'élection aura la signification la plus nettement hostile à la politique gouvernementale.

Lisez Brisson au pis aller et Bourgeois si c'est possible.

Les républicains de gouvernement ont décidé de s'entendre avec les bureaux des autres groupes et ils ont choisi M. Méline pour candidat par 75 voix contre 23. Ce résultat a été atteint au second tour. Au premier tour M. Méline avait obtenu 38 voix et M. Ribot 22.

Le groupe des républicains indépendants se réunira demain à une heure sous la présidence de M. le Gavrian pour le choix d'un candidat.

Nos informations particulières nous permettent de croire que ce candidat sera aussi M. Méline.

### Le projet de loi contre les tendances révolutionnaires, au Reichstag

Berlin, 17 décembre. — Le Parlement allemand discute le projet de loi contre les tendances révolutionnaires. M. Nieberding, secrétaire d'Etat à l'office de la justice de l'empire, soutient le projet. Il dit que l'on veut seulement combattre les abus criminels et les manœuvres secrètes tendant à renverser l'ordre établi.

L'orateur cite des publications séditieuses au milieu des interruptions des socialistes auxquels le président inflige le rappel à l'ordre ou des avertissements.

Le secrétaire d'Etat montre à l'Assemblée un imprimé destiné à être répandu dans les casernes.

Il rappelle ensuite l'assassinat de M. Carnot et dit que le journal *Le Freiheit* a publié, après cet événement, un article intitulé Santo Caserio où on glorifiait le crime de Lyon.

M. Nieberding déclare que l'Etat et la société bourgeoise commettraient un crime contre eux-mêmes en ne s'opposant pas à des choses semblables.

M. Singer dit que le Reichstag n'est pas en nombre. L'appel nominal lui donne raison. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Le Reichstag s'ajourne au 8 janvier.

### L'Exposition de 1900
### La première réunion du jury

Paris, 17 décembre. — Ce matin a eu lieu, au Palais de l'Industrie, la première réunion du jury de l'Exposition de 1900.

M. Lourties, ministre du commerce, après avoir souhaité la bienvenue aux membres du jury, a fait appel à leur activité et à leur zèle pour mener à bonne fin leur mission qui ne doit pas se prolonger au plus tard. Cent sept projets restent exposés sur six cents concurrents primitivement inscrits.

Le ministre rend hommage à la somme d'effort et de talent représentée par ces cent sept projets. Jeudi il sera procédé à une première sélection. D'ici là les membres du jury pourront examiner à loisir les œuvres exposées A cet effet, un plan général des surfaces sur lesquelles devront s'élever les constructions et les documents relatifs à l'Exposition publiés jusqu'ici ont été remis à chacun d'eux.

Les candidats avaient le choix entre la suppression ou la mainlion des parties conservées de l'ancienne Exposition, la tour Eiffel notamment.

Beaucoup ont maintenu la tour, mais en la modifiant avec plus ou moins de bonheur. Plusieurs n'en conservent que la base. Un des concurrents la relie au Trocadéro par un fil de fer aérien sur lequel glisserait un ballon.

Un autre veut y faire arriver la Seine. D'autres la surmontent d'une sphère, d'un éléphant, en comblant les interstices sans se soucier de la résistance qu'elle offrira au vent, en font une immense lanterne électrique.

La fantaisie, on le voit, s'est donné carrière. Un des projets transforme le Trocadéro en Vésuve. Un autre relie les différentes parties de l'Exposition par des chemins de fer aériens.

Beaucoup de ponts jetés à des hauteurs vertigineuses entre le Trocadéro et le Champ-de-Mars, entre le Palais de l'Industrie et les Invalides.

Quant aux œuvres, il en est de fort belles et d'autres de mauvais goût. Dans leur ensemble, elles représentent toutefois un effort considérable, et quel que soit le plan finalement adopté, font augurer pour 1900 un spectacle grandiose et tel que jamais on n'en pas offert les expositions antérieures.

### Le mouvement antiprotectionniste

Paris, 17 décembre. — Ce matin, le conseil supérieur du commerce a, malgré M. Méline, refusé par 25 voix contre 15 d'établir une surtaxe sur les sucres coloniaux et étrangers.

### Un accident de chemin de fer. — Trois victimes

Saulieu, 17 décembre. — Un terrible accident s'est produit ce matin sur la ligne du train en construction entre Saulieu et Arnay-le-Duc (Côte d'Or).

Un train de ballast partait de Saulieu quand, sur une pente rapide, les chaînes attelant la locomotive se rompirent. Les wagons partirent à une allure désordonnée, culbutant tout sur leur passage.

Un chef poseur a eu le crâne fracassé et est mort sur le coup. Un employé a eu les deux jambes coupées et les côtes enfoncées. Son état est désespéré. Un autre ouvrier a été blessé grièvement.

### Un député socialiste victime d'un accident de voiture à Paris

M. Bertaux, député socialiste de Seine et Oise, a été victime, cet après-midi, d'un accident de voiture au moment où il se rendait à la Chambre.

Le cheval de sa voiture s'étant emballé, la voiture accrocha un arbre de l'avenue de l'Alma. La tête du député porta contre cet arbre et M. Bertaux a reçu une blessure qui nécessitera probablement l'énucléation de l'œil gauche.

### Le gros lot du Panama. — L'heureux gagnant

Paris, 17 décembre. — L'heureux gagnant du gros lot du Panama, le jeune ouvrier boulanger Chamberlin, est depuis hier l'objet de la curiosité la plus empressée.

La boutique de son oncle ne désemplit pas. Chamberlin se prête de bonne grâce aux questions qu'on lui pose. Il est toujours en tenue de travail, n'ayant pas voulu laisser son oncle avant que celui-ci ne l'eût remplacé. A partir de demain pourtant, Chamberlin va goûter les douceurs de l'oisiveté. Que fera-t-il ? Il n'en sait trop rien. Son oncle va lui placer le plus avantageusement possible son argent. Puis Chamberlin va se mettre à la recherche *de son frère, charretier en province, pour lui venir en aide.*

A l'invariable question : «Qu'avez-vous éprouvé d'abord?» Chamberlin répond : « Je ne voulais pas le croire. Puis quand j'ai eu vérifié mon numéro, ça m'a retourné sur le coup. Mais un quart d'heure après je n'y pensais plus. A présent j'y suis fait. »

### L'élection législative du 13e arrondissement de Paris

Le nombre des candidats à l'élection qui aura lieu dimanche prochain dans le 13e arrondissement de Paris augmente chaque jour. Il y en a actuellement 18, un nombre dès quels figurent MM. Gérault-Richard, actuellement en prison pour offense à M. Casimir-Perier; Labare, conseiller municipal de Paris; Félix, attaché au ministère du commerce; Pieron, représentant des allemanistes; de Menorval, ancien conseiller boulangiste; le fantaisiste Marius Tournadre, etc.

### Les décorations : des exposants d'Anvers, Lyon et Saint-Pétersbourg

Paris, 17 décembre. — La commission nommée pour examiner le projet de loi déposé par M. Lourties, ministre du commerce, relativement aux décorations à accorder à l'occasion des Expositions de Lyon, Anvers et Saint-Pétersbourg, s'est réunie aujourd'hui.

Cette commission est unanimement favorable au projet, elle trouve pourtant le chiffre fixé pour l'Exposition d'Anvers un peu faible. Elle a exprimé le désir que la politique n'intervînt pas dans le choix des exposants à récompenser. Elle a surtout visé par là l'incident Anzet-Rolland. Elle compte entretenir le ministre à ce sujet.

C'est seulement après l'entrevue avec le ministre que la commission se réunira de nouveau et qu'elle choisira son rapporteur.

La commission désire que le projet de loi soit discuté jeudi. Comme il ne paraît pas possible que le Sénat vote le projet avant la fin de la session, l'octroi des décorations ne pourrait avoir lieu qu'en février.

### Bruit de démission du général Mercier

Il paraît certain, dit l'*Autorité*, que le général Mercier est décidé à abandonner son portefeuille et qu'il a fait auprès du président de la République une démarche en vue d'obtenir un commandement de corps d'armée.

Toute la question est de savoir si le ministre de la guerre remplacera, à la tête du sixième corps, le général Jamont, qui doit succéder au général de Galliffet comme général d'armée, ou si, le sixième corps étant attribué au général Hervé, le général Mercier ne prendra pas le commandement du dix neuvième corps à Alger.

Cette dernière éventualité paraît la plus vraisemblable. On parle pour remplacer le général Mercier à la guerre, du général de Boisdeffre, actuellement chef de l'état-major général.

### Le procès du capitaine Dreyfus

Paris, 17 décembre. — Les débats de l'affaire du capitaine Dreyfus commenceront mercredi devant le conseil de guerre, à une heure de l'après-midi.

### Le scandale de Marseille

Marseille, 17 décembre. — Les renseignements sur l'arrestation de M. Delagne, conseiller municipal, sont contradictoires.

Le *Petit Provençal* confirme l'arrestation; le *Petit Marseillais* la dément, en assurant que M. Delagne s'est, depuis quelques jours, réfugié à Gênes. A la sûreté, on affirme que M. Delagne n'est pas arrêté.

### Les effectifs allemands

De l'*Echo de Paris* ;

« A partir du 1er avril 1895, l'armée allemande entretiendra en temps de paix 22,600 officiers, 78,000 sous-officiers; 15,500 tambours, trompettes, clairons ou musiciens; 3900 infirmiers, 7000 ouvriers de régiments, 454,000 simples soldats, 2,070 médecins militaires, 1,100 payeurs ou fonctionnaires assimilés, 1,050 armuriers.

Les soins à donner à 97,000 chevaux d'officiers de cavalerie, d'artillerie et du train réclament un personnel de 570 vétérinaires-médecins et de 90 selliers.

On remarque que l'énorme effectif de l'armée allemande n'emploie pas comme en France plusieurs milliers de fonctionnaires militaires, assimilés aux officiers. Le budget allemand s'augmente l'an prochain de 2,500,000 francs; mais toute cette dépense supplémentaire est affectée à l'accroissement du cadre des combattants.

### Un congrès ouvrier en Amérique

New-York, 17 décembre. — On télégraphie de Denoes (Colorado) : Le congrès de la Féd